

## Consignes de la halte-garderie d'Espace-Famille Villeray

*C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant à la halte-garderie d'Espace-Famille Villeray. Afin d'offrir un milieu adéquat et sécuritaire à votre enfant, voici quelques consignes de base.*

1. Ce que votre enfant aura besoin à la halte-garderie :

- couches (si besoin),
- vêtements de rechange,
- souliers,
- repas pour le dîner (si toute la journée)
- deux collations (matin et après-midi)
- Toutou, doudou, suce ou tout autre objet rassurant

Tous les objets personnels de votre enfant doivent être identifiés.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'enlever les bijoux (collier, bracelet, boucles d'oreilles, etc.) et tout articles qui va dans les cheveux (élastique, pince, barrette, etc.) de vos enfants.

2. Le parent qui souhaite que l'éducatrice administre à son enfant un médicament prescrit par le médecin, doit présenter la prescription originale et signer l'autorisation au verso, en nous indiquant le nom du médicament, le moment et le mode d'administration du médicament.

3. Lorsqu'un enfant fait de la fièvre ou est malade, merci de ne pas l'amener à la halte-garderie.

4. Lorsque votre enfant est inscrit pour une journée complète, il est possible de ne le laisser à la halte-garderie que pour une demi-journée. Il faut cependant déboursier la totalité des coûts d'inscription pour la journée.

5. Si une autre personne que vous ou votre conjoint(e) vient chercher votre enfant, veuillez nous en aviser d'avance et nous remettre une autorisation écrite. L'autorisation devra comporter le nom de cette personne et celle-ci devra présenter une pièce d'identité avec photo. Dans le cas contraire, l'éducatrice ne laissera pas l'enfant quitter les lieux.

6. Par mesure de sécurité pour l'enfant et dans un souci d'information au parent, tout accident, même minime (morsure d'un autre enfant, chute, etc.) est consigné par l'éducatrice dans un rapport d'accident qui doit être signé par le parent, l'éducatrice et le directeur général de l'organisme.

7. Merci de respecter l'heure de fermeture du service. Votre enfant devra quitter la halte au plus tard à 16 h. **Nous vous demandons donc d'être présent 15 minutes avant l'heure de fermeture** afin d'habiller votre enfant et de prendre un petit moment pour discuter de la journée de votre enfant avec l'éducatrice. **Les retardataires se verront imposer une amende de 3,00 \$ pour chaque tranche de retard 15 minutes** (16h01 à 16h15, 16h16 à 16h30, etc.).

8. Lors d'une tempête de neige, Espace-Famille Villeray peut fermer ses portes. Nous vous conseillons d'écouter les réseaux d'informations car la décision prise sera la même que la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

## **Contrat d'engagement à la halte-garderie**

Les frais de garde s'appliquent pour toute période à laquelle votre enfant est inscrit et sont fixés à 15\$ pour une journée complète (9 h à 16 h) et 7\$ pour la demi-journée du mardi (13 h à 16 h). Le paiement peut s'effectuer au complet lors de l'inscription ou par journée, à chaque semaine.

En cas d'absence (maladie, rendez-vous, etc.), vous devez nous appeler et **payer la totalité des frais de garde**. Si vous ne vous présentez pas, sans nous aviser, pour une période de plus de 2 semaines **vous perdrez automatiquement votre place**. Veuillez donc nous contacter lors d'une absence prolongée.

Si vous souhaitez désinscrire votre enfant de la halte-garderie, vous aurez droit au remboursement des journées réservées qui n'ont pas encore eu lieu moins une pénalité de 10% des coûts d'inscription à la session prévue.

Il est de votre responsabilité de nous transmettre votre numéro d'assurance sociale sur la fiche en ligne de votre enfant si vous désirez obtenir un Relevé 24 pour les frais de garde, faute de quoi le Relevé 24 pourrait ne pas être émis à la fin de l'année.

**J'atteste avoir pris connaissance des consignes de la halte-garderie et du contrat d'engagement et je m'engage à les respecter.**

Prénom et nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom et nom du parent : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## **Autorisation de soins et de transports d'urgence - IMPORTANT**

En cas d'accident, j'accepte que le personnel d'Espace-Famille Villeray intervienne et qu'il communique avec les ambulanciers si nécessaire. Il est de mon devoir de détenir les assurances de responsabilité civile et personnelle en cas d'accident et/ou de frais ambulancier et/ou de bris, perte ou vol d'objets personnels ou d'assumer personnellement les frais inhérents.

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## **Autorisation d'administration d'items**

Le parent n'est pas tenu de consentir à l'administration des items suivants. Toutefois, s'il ne signe pas ce formulaire, ils ne seront pas administrés. Le parent peut limiter la période de validité de l'autorisation en inscrivant la durée d'application pour chaque item.

**J'autorise Espace-Famille Villeray à administrer à mon enfant les items suivants** (veuillez cocher les cases correspondantes à vos choix):

Acétaminophène (Tempra)

Autre (s)  Précisez : \_\_\_\_\_

Autre (s)  Précisez : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_